

# Réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard

---

**Programme de suivi des plantations et  
transplantations**

---

## Table des matières

1.1	Objectif .....	1
1.2	Zone d'étude.....	1
1.3	Méthode.....	1
1.4	Calendrier .....	2
1.5	Source de l'engagement.....	2

## **1.1 Objectif**

L'objectif de la plantation et de la transplantation est de compenser pour l'abattage des arbres situés dans les zones de travail et de déplacer les arbres pouvant être transplantés. Le suivi sur une période suffisante permettra d'assurer la survie à long terme des arbres plantés ou déplacés.

## **1.2 Zone d'étude**

La zone d'étude dépend de la localisation finale des arbres plantés et déplacés. Comme l'objectif est de rester le plus proche possible de l'impact, Hydro-Québec cherche, avec les propriétaires touchés (Ville de Montréal et particuliers), à faire ces travaux sur les mêmes terrains que ceux qui seront impactés.

## **1.3 Méthode**

Au moment de la mise en terre des arbres plantés ou transplantés, les critères identifiés dans les éventuels devis seront vérifiés afin d'assurer la conformité des travaux et ainsi permettre le paiement des entrepreneurs. Voici des exemples de critères qui seront surveillés :

- Identification des végétaux lors de la livraison (essence, calibre) ;
- État de santé des végétaux (irrigation, branches cassées) ;
- Présence de tous les accessoires (tuteur, protecteur de tronc, paillis, etc.) ;
- Qualité du terreau de plantation ;
- Qualité de la mise en terre (localisation, verticalité, présence de cuvette, etc.) ;
- Arrosage post-plantation.

Par la suite, selon le calendrier présenté ci-après, chaque arbre sera suivi individuellement. Pour les 2 premières années, des entretiens seront réalisés par l'entrepreneur car cela fait partie des exigences de ce type de contrat. Un arrosage régulier en cas de sécheresse sera exigé et les arbres morts devront être remplacés en vertu de la garantie du contrat. Une garantie de 2 ans s'appliquera sur les arbres remplacés. À la fin de la période de garantie, l'entrepreneur enlève les tuteurs.

Pour les années 3 à 5, Hydro-Québec s'assurera du suivi de la survie des arbres et fera remplacer les arbres morts.

## 1.4 Calendrier

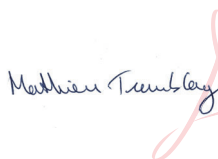
Année	Objectifs
0*	<ul style="list-style-type: none"><li>- Évaluation de présence/qualité des intrants (végétaux, accessoires, etc.)</li><li>- Évaluation de qualité de la plantation/transplantation</li><li>- Le suivi se fait au moment des travaux</li></ul>
1-2	<ul style="list-style-type: none"><li>- Période de garantie des travaux</li><li>- Arrosage régulier en période de sécheresse</li><li>- Évaluation de la survie des arbres plantés.</li><li>- Évaluation du besoin en entretien et/ou remplacement.</li></ul>
3-5	<ul style="list-style-type: none"><li>- Évaluation de la survie des arbres plantés/transplantés.</li><li>- Évaluation du besoin en entretien et/ou remplacement.</li></ul>

\*année de plantation

## 1.5 Source de l'engagement

**Réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard - Complément de l'étude d'impact sur l'environnement - Réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement,**

*En réponse à la question QC2-16, nous nous engageons à déposer, au plus tard deux semaines après la fin de la période d'information publique, un programme de suivi préliminaire comprenant un suivi après la plantation et un suivi d'efficacité aux années 2 et 5 de croissance minimalement.*

 Date :  
2026.04.29  
16:29:28 -04'00'